

DELIBERATION N° 96/12-04 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES/ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur BURTEZ, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 27 Novembre 1995 fixant le tarif et les modalités de recouvrement de la participation des familles aux activités périscolaires de l'opération TREMPLIN JEUNES.

Après une première année scolaire de fonctionnement, il a été constaté, pour chaque période à recouvrer, un important travail de saisie au niveau comptabilité pour l'émission des titres de recettes nominatifs de 30 F par élève.

Aussi, il importe de rechercher une autre solution et la création d'une régie de recettes semble convenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de créer une régie de recettes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination d'un régisseur de recettes et de son remplaçant.